



Strasbourg, le 24 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prise en charge des résidents dans les Ehpad du Bas-Rhin : mobilisation collective pour nos aînés

Les EHPAD, leurs résidents et leurs personnels sont particulièrement touchés par la crise sanitaire que nous vivons.

Depuis le début de l'épidémie, la préfecture, la délégation territoriale de l'ARS et le Département du Bas-Rhin travaillent main dans la main dans le cadre de la cellule de crise départementale Covid-19 pilotée par la préfète du Bas-Rhin, pour mettre en œuvre les mesures nécessaires à la protection des résidents et des personnels en EHPAD.

Les protocoles de soins permettent des guérisons en EHPAD

L'épidémie de Covid-19, face à laquelle nos aînés sont particulièrement fragiles, a nécessité de renforcer la prise en charge soignante des personnes âgées accompagnées.

Dès le début de la crise, les médecins coordonnateurs des Ehpad ont assuré la prise en charge médicale des résidents dans les établissements. Les médecins libéraux et les médecins traitants viennent par ailleurs à présent les renforcer. Ainsi, un renfort de médecins libéraux a été organisé par l'association de permanence des soins du Bas-Rhin pour la nuit (de minuit à 8 h).

En complément, l'astreinte infirmière de nuit, financée par l'ARS, a été généralisée pour l'ensemble des Ehpad du Bas-Rhin grâce à la mobilisation d'infirmières et d'infirmiers libéraux volontaires.

Un système d'astreinte a également été mise en place, avec :

- une astreinte gériatrique et de soins palliatifs de jour comme de nuit,
- une astreinte d'aide à l'installation d'oxygénothérapie, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, en collaboration avec des représentants des médecins-coordonnateurs d'Alsace, des médecins gériatres, du réseau départemental des soins palliatifs et l'association d'aide aux insuffisants respiratoires d'Alsace (Adiral).

La mise à disposition d'équipements de protection a mobilisé les autorités sans relâche. Avec l'appui de l'union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Grand Est, une organisation efficace de distribution des masques aux établissements a pu se mettre en place.

Les efforts cumulés des personnels des Ehpad, en première ligne, et de l'ensemble des partenaires ont permis de contenir la propagation de la maladie : 94 Ehpad, soit deux tiers des établissements du département sont touchés (en stabilisation) et 1 334 personnes (soit près de 15 % des résidents) ont été contaminées. Le Bas-Rhin déplore à ce jour 367 décès attribués au virus, sur près de 9 000 résidents, mais désormais de nombreuses guérisons sont également recensées : le 23 avril 2020, le nombre de résidents en Ehpad guéris du Covid-19 était de 256.

L'Agence régionale de santé et le Département du Bas-Rhin mobilisent les compétences du territoire

Un recueil régional organisé par l'ARS avec les conseils de l'Ordre et les représentants des professionnels de santé de la région a été lancé le 21 mars 2020 auprès des professionnels de santé pour venir en renfort des structures de santé. A ce jour, 1070 volontaires ont répondu à l'appel (dont 825 relevant du champ de la santé). La base de données ainsi constituée est mise à disposition des structures de santé, tant sanitaires que médico-sociales.

Pour les établissements sanitaires, cette base constitue une source supplémentaire de ressources à mobiliser, en complément des viviers de volontaires que les établissements ont pu constituer par ailleurs et des redéploiements de personnel liés à la réorganisation des services vers la prise en charge des malades du Covid-19.

Pour le secteur médico-social, le Département du Bas-Rhin dispose actuellement d'un vivier de 376 volontaires : sapeurs-pompiers, agents du Département (infirmiers, puéricultrices, cadre de santé, agents techniques des collèges) et de ses partenaires (Ville de Strasbourg, Services d'aide et d'Accompagnement à domicile, Éducation Nationale, autres Départements, etc.).

La base de volontaires ARS et la plateforme #Renfort ESMS Grand Est constituent également des ressources précieuses qui viennent en complément de ce vivier. Les agences d'intérim du secteur médico-social sont enfin pleinement engagées aux côtés du Département depuis le début de la crise.

A partir de ces ressources, le Département du Bas-Rhin coordonne la mise à disposition des compétences aux établissements médico-sociaux et aux Ehpad après avoir identifié leurs besoins. Sur une demande de 358 postes, 210 sont pourvus (en tout ou partie, hors contrats signés avec les agences d'intérim) et 40 sont en cours de prise en charge. Les équipes du Département continuent de se mobiliser sans relâche pour répondre aux besoins exprimés.

Si nécessaire, le Département propose également l'externalisation de certaines prestations comme la restauration ou la blanchisserie (ex : Ehpad Saint François de Marienthal ou Ehpad Les Hêtres de Drulingen).

Des visites sécurisées pour permettre le rétablissement des liens familiaux

Conformément à la décision des autorités nationales, les droits de visites ont été suspendus dès le 11 mars 2020. Ces mesures contraignantes pour les résidents ont été appliquées avec sérieux et avec toute l'humanité nécessaire par les professionnels des Ehpad pour protéger les résidents du virus, mais le confinement, encore amené à durer plusieurs semaines, reste difficile à vivre pour les personnes âgées.

Une première réponse a été apportée dans le Bas-Rhin par l'initiative du Département de mettre à disposition 300 tablettes pour permettre aux résidents de communiquer avec leurs proches.

Suite à l'annonce du Président de la République du 13 avril dernier, des visites sécurisées sur le plan sanitaire auprès des résidents des Ehpad ont été mises en place dans certains établissements du Bas-Rhin par l'ARS, en lien avec la préfecture et le Département du Bas-Rhin. L'organisation de rendez-vous résident-famille est très encadrée et mise en œuvre selon des modalités dépendant des réalités de chaque établissement.

Pour exemple, le diaconat à Bischwiller organise des visites depuis un balcon où le résident est accompagné par un professionnel, les membres de sa famille étant sur le parking en contrebas et à distance. L'Ehpad Au fil de l'eau à Wolfisheim organisent des visites sécurisées sur rendez-vous dans le jardin ou dans la salle polyvalente de l'établissement avec un respect des distances, des gestes barrières et le port de masques.

L'organisation de visites n'est pas obligatoire et relève de la décision de la direction de l'établissement, selon ses capacités à les organiser en toute sécurité. La délégation territoriale de l'ARS accompagne les établissements pour assurer la sécurité sanitaire de l'organisation des visites. Le rétablissement des liens familiaux ne peut en effet s'exercer au détriment de la protection des résidents qui doit rester la priorité.

Déploiement des tests virologiques : les EHPAD prioritaires

Dans l'objectif de sortie progressive du confinement et de suivi de l'épidémie, les préfets et les agences régionales de santé sont chargés de déployer l'utilisation prioritaire de tests virologiques PCR (réaction en chaîne par polymérase), qui mettent en évidence la présence ou non du Covid-19 dans un prélèvement nasal. Les résidents et les personnels des Ehpad sont prioritaires pour ces dépistages, l'objectif étant de prodiguer les soins nécessaires et d'éviter la diffusion du virus autour des personnes contaminées.

Dans les établissements n'ayant pas de cas de Covid-19 avéré, le ou les résidents symptomatiques seront testés. Si les résultats se révèlent positifs, l'ensemble du personnel sera testé. Pour les établissements ayant déjà des cas de Covid-19 avérés, le test des résidents et personnels présentant des symptômes reste systématique, conformément à la procédure déjà appliquée.

Après avoir obtenu un avis favorable de l'ARS, le Laboratoire départemental d'analyses (LDA) du Bas-Rhin participe à la réalisation de tests de dépistage PCR du nouveau coronavirus par les laboratoires de biologie médicale partenaires, et a pu réaliser les premières analyses ce mercredi.

Contacts presse

ARS Grand Est : ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Préfecture de la région Grand Est : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

Conseil départemental du Bas-Rhin : sylvie.mertz@bas-rhin.fr